

Bulletin municipal

www.municipalite.amherst.qc.ca

MAI 2009

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DU BULLETIN MUNICIPAL PAR DES ORGANISMES OU POUR DES ÉVÈNEMENTS DANS LA MUNICIPALITÉ

Lorsque des individus ou des organismes utilisent le bulletin municipal pour informer la population sur différents événements, le contenu du texte est la responsabilité des organismes. L'information reçue est reproduite textuellement. Si des citoyens ou citoyennes désirent des informations additionnelles, ils doivent s'adresser directement à l'organisme. À compter du prochain bulletin, une rubrique spéciale sera prévue et chaque texte déposé devra recevoir la signature d'un ou d'une responsable.

DEMANDE D'UN SITE DE MATÉRIAUX SECS AUPRÈS DE LA MRC DES LAURENTIDES POUR 2010-2011 »

Compte tenu de la responsabilité de la MRC des Laurentides dans le domaine de la gestion des déchets domestiques, la municipalité a fait des représentations afin de se qualifier pour un dépôt de matériaux secs (ex : matériaux de construction). Ce dépôt pourrait se situer à l'arrière du garage municipal actuel au 1323, route 323 sud. Plusieurs étapes doivent être franchies

dont l'obtention d'un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et du Développement durable.

Entre temps, quatre dépôts doivent être utilisés par la population, soit ceux de Ste-Agathe (819-321-0798), Mont-Tremblant (819-425-3797), l'Annonciation (819-275-3205) et Chéneville (819-428-3243). Les déchets de construction ne sont pas recueillis dans le cadre de la cueillette régulière des déchets domestiques parce qu'ils sont recyclables et qu'ils sont refusés à l'arrivée du site d'enfouissement. Cependant 3 des 4 sites acceptent gratuitement les pneus (sans jante) de véhicules automobiles.

Des dépôts de ces matériaux ont été observés à certains sites de bacs regroupant plusieurs résidants ou le long des chemins. Les responsables municipaux ont pris des mesures afin d'identifier les contrevenants. À chaque nettoyage, des coûts additionnels sont chargés pour la cueillette et la disposition aux sites de récupération.

Le Conseil fait appel au sens civique de tous pour éliminer ces pratiques isolées.

PLAN QUINQUENNAL 2008-2012 DE RÉFECTION DES CHEMINS, DES RUES ET DES TROTTOIRS DANS LA MUNICIPALITÉ

La municipalité a amorcé un plan de réfection de cinq ans afin de remettre en forme et d'améliorer les infrastructures publiques. En 2009, l'accent sera mis sur les rues et trottoirs de Saint-Rémi. Certaines corrections seraient aussi apportées au chemin Boileau ainsi que sur le chemin Rockway-Valley. Ce dernier chemin fait l'objet de discussions entre la municipalité, le député de Labelle, M. Sylvain Pagé, et les représentants du Ministère des Transports afin de trouver une aide gouvernementale plus importante compte tenu du lien entre Saint-Rémi, Rockway Valley et Huberdeau. Des études d'arpentage et d'ingénierie se feront aux endroits appropriés afin de préparer les trois années à venir. La municipalité est tenue de réaliser ces analyses si elle veut être éligible au programme de financement des infrastructures des gouvernements.

RELANCE AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES DONT LES PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION SONT ÉCHUS

L'inspecteur en urbanisme procédera à un dernier rappel aux quelques contribuables qui n'ont pas terminé leur construction ou leur rénovation suite à l'expiration de leur permis. Au début du printemps 2008, plusieurs permis de 12 mois ont été émis afin de permettre la fin des travaux sur les immeubles.

DISTRIBUTION DES ARBRES ET ARBUSTES POUR LA PLANTATION DANS LA BANDE RIVERAINE

Les arbres et arbustes pour le reboisement des rives seront distribués le samedi 27 juin.

Les propriétaires riverains qui désirent obtenir **gratuitement** des arbres et arbustes doivent au préalable s'inscrire à la municipalité. La personne ressource est Pierre Marc Beaulieu, urbaniste – stagiaire, qui effectuera une visite de la propriété avant et après la plantation. Vous pouvez le contacter au (819) 681-3372 poste 5214.

Un formulaire de commande est aussi disponible via le site internet de la municipalité au www.municipalité.amherst.qc.ca, à la section « Document » allez dans « autres documents » et sur « formulaire de commande d'arbustes ». Vous expédiez le formulaire complété par courriel à amherst@cil.qc.ca ou par télécopieur au (819) 687-8430. La date limite de réception du formulaire est le 13 juin.

Dans le prochain bulletin municipal, une information plus complète vous sera transmise quant au lieu et à l'heure de distribution.

INTERVENTION AUPRÈS DE LA FIRME « CONSEILLER FORESTIER ROY INC. » RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS

Plusieurs plaintes ont été formulées par des contribuables concernant le manque d'efficacité de l'épandage contre les insectes piqueurs. Des démarches auprès de la firme Conseiller Forestier Roy Inc. à qui a été octroyé le contrat, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire, ont permis de corriger certaines pratiques. Les véhicules qui ont débuté l'épandage au cours d'avril et mai sont maintenant identifiés. Des points pour un traitement plus approprié ont été ciblés avec l'aide de l'inspecteur municipal; toutes les plaintes reçoivent une réponse et sont traitées.

Les responsables nous assurent, suite à des tests effectués dernièrement, que les insectes piqueurs sont en nette régression.

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE HUBERDEAU POUR RÉALISER LEUR CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil a répondu affirmativement à la demande de la municipalité de Huberdeau de considérer la possibilité pour nous de réaliser à moyen et long terme la cueillette des ordures ménagères sur son territoire à compter de juillet 2010. Plusieurs analyses doivent être réalisées avant de signer une telle entente.

Cependant un premier survol rend le projet intéressant puisqu'aucun investissement d'équipement et de personnel supplémentaire ne serait requis. Les gains réalisés pourraient servir en presque totalité à l'amortissement des coûts de la cueillette dans Amherst.

L'AGENCE DE SÉCURITÉ « PROSÉCUR » A ÉTÉ RETENUE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Suite aux soumissions demandées, le Conseil a retenu les services de la nouvelle agence « Prosécur » de Sainte-Agathe-des-Monts pour la période estivale 2009. Le coût pour recevoir les mêmes services est nettement inférieur à celui de 2008.

En plus d'assurer la sécurité publique, les agents font le pont avec la Sûreté du Québec et voient à l'application de certains règlements municipaux.

RÉFORME CADASTRALE DANS LA MUNICIPALITÉ

Le gouvernement du Québec a entrepris une réforme du cadastre du Québec

depuis la fin des années 90. Cette réforme s'effectue par canton et est donnée à soumission à des bureaux d'arpentage. L'impact premier est une nouvelle numérotation des terrains. La municipalité comporte cinq parties de canton.

Les travaux pour 2009-2010 s'effectuent dans le canton de Joly et le canton de Clyde soit sur une partie du lac de la Sucrierie et du lac Cameron. Des rencontres publiques convoquées par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune auront lieu avant le dépôt de la réforme à Québec afin d'apporter des correctifs s'il y a lieu.

Bernard Lapointe
Maire

CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE

L'inscription des enfants (5 à 12 ans) de la municipalité pour le camp de jour et le service de garde se fera jeudi le 11 juin à 19h00 au chalet des loisirs à St-Rémi.

Il n'y a aucun frais pour le camp de jour cependant il y aura 4 sorties au coût de 20 \$ par enfant par sortie.

Le coût pour le service de garde est de 80 \$ pour la saison pour le premier enfant d'une famille, 70 \$ pour le deuxième et 50 \$ pour chaque enfant additionnel. Tarif journalier : 7\$
Des frais de 5\$ par 5 minutes de retard après 18h00 seront exigés.

Le camp se tiendra à l'école Le Carrefour du 29 juin au 21 août 2009.

Pour information : Jocelyne Paquette
819-681-3372 poste 5211

P.S. L'inscription pour le soccer se fera aussi le 11 juin à 19h00 au chalet des loisirs et le coût est de 5\$ par enfant.

Afin de permettre une récupération optimale des objets ramassés lors de la collecte des gros rebuts, certains types d'objets auparavant ramassés ne le seront plus à partir de la première collecte du printemps 2009.

On retrouve parmi ceux-ci les matériaux de construction, les résidus verts ainsi que le matériel informatique et électronique. De plus, comme par le passé, les pneus, les RDD, certains objets divers et les électroménagers contenant des halocarbures ne sont pas acceptés dans la collecte des gros rebuts. Vous trouverez ci-dessous différentes options alternatives que peuvent utiliser les citoyens pour se débarrasser de ces types de matières.

Les seuls types d'objets acceptés lors de la collecte des gros rebuts sont :

- Vieux meubles de maison et de jardin : table, chaise, divan, bureau, lit, matelas, sommier
- Certains appareils électroménagers : cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, chauffe-eau

QUOI	OÙ	COÛT
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel informatique et électronique (ordinateur, TV, micro-onde, DVD, etc) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter aux dépôts de matériaux secs (sauf Excavation J. Lirette) ▪ Apporter aux dépôts municipaux RDD 	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériaux de construction, rénovation, démolition : pierre, béton, céramique, bain, douche, toilette, évier, tapis, branches, bois, fenêtres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter aux dépôts de matériaux secs 	PAYANT (en fonction de la quantité)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La plupart des RDD d'origine résidentielle ainsi que : → Contenants de peinture vides (en métal) → Ampoules fluocompactes et tubes fluorescents → Bonbonnes de propane 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter aux dépôts municipaux RDD ▪ 1^{er} samedi de chaque mois mai à septembre 	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Électroménagers contenant des halocarbures : Réfrigérateur, congélateur, air climatisés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contacter Recyc-Frigo (www.recyc-frigo.com) ▪ 1-877-493-7446 ▪ Apporter aux dépôts de matériaux secs de Sainte-Agathe ou Rivière-Rouge seulement 	Gratuit PAYANT (en fonction de la quantité)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pneus de véhicule automobile (sans jante et moins de 18 pouces) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappporter chez un garagiste ▪ Dépôt de matériaux secs (sauf Excavation J Lirette) 	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériaux divers : toile de piscine, vélo, balançoire, barbecue, tondeuse à gazon, pièce automobile, pédalo, quai 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter aux dépôts de matériaux secs (sauf Excavation J. Lirette) 	PAYANT (en fonction de la quantité)

Coordonnées du DMS	Horaire
Dépôt de matériaux secs R.C. Miller 169, route 117 Mont-Tremblant, QC, J8E 1A1 819-425-3797	Toute l'année lun. au ven. : 9h00 à 17h00 sam. : de 8h00 à 12h00
RIDR 688, chemin du Parc Industriel Rivière-Rouge, QC, J0T 1T0 819-275-3205	Toute l'année lun. au ven. : 8h30 à 17h00 9 mai au 19 septembre sam. : de 8h30 à 12h00
Dépôt de Ste-Agathe-des-Monts 1710 rue Principale est Ste-Agathe-des-Monts, Qc, J8C 1M2 819-321-0798	1 ^{er} Avril au 31 octobre Lun. au ven. : 9h00 à 16h45 fermé de 12h00 à 13h00
Excavation Jacques Lirette 284, chemin du Tour du Lac Chênaville, QC, J0V 1E0 819-428-3243	Toute l'année lun. Au ven. : 8h00 à 17h00 sam : 8h00 à 12h00 fermé de 12h00 à 13h00